

L'hon. M. DUNNING: Le sujet que traitait l'honorable député lorsque j'ai cru devoir l'interrompre n'est pas le même. La question soulevée par l'honorable député portait sur les conditions des obligations émises par sa municipalité. Les conditions qui se rattachent à ces obligations sont du domaine provincial et relèvent de la juridiction du gouvernement manitobain; elles ne tombent pas sous l'autorité de ce parlement. Pe n'abordais pas la question générale du taux de l'intérêt, mais seulement la déclaration que vient de faire l'honorable député.

M. LEADER: Oui, le ministre des Finances a parfaitement raison, mais j'allais dire que notre municipalité, possédant en banque les fonds nécessaires au remboursement de ses obligations, je ne trouve pas très pénible, dans ces circonstances, de continuer à payer 6 p. 100 d'intérêt. Je ne citais ce cas que comme exemple. Mais il existe au pays des obligations municipales atteignant une valeur de millions de dollars dont l'intérêt même ne saurait être acquitté par les municipalités, alors que ce Gouvernement se refuse à accorder aux municipalités le pouvoir de réduire le fardeau de ces taux d'intérêt élevé.

J'allais attirer l'attention sur la destruction par le feu de la patinoire municipale de Portage-la-Prairie. J'imagine qu'il s'agit là d'un cas d'espèce, parce que cette entreprise rapportait et qu'elle est rentable. A la suite d'un vote des contribuables, un règlement fut adopté à l'effet de garantir les obligations, au montant de \$25,000, destinées à assurer la reconstruction de la patinoire. La ville a emprunté d'un particulier, à qui elle verse 6 p. 100 d'intérêt. Elle fut heureuse d'effectuer l'emprunt. C'est trop, attendu qu'on peut maintenant emprunter à 2 p. 100.

Permettez que je cite un autre exemple. La ville a consacré de \$70,000 à \$80,000 à l'agrandissement de son aqueduc, l'an dernier. Je suppose qu'elle a emprunté cet argent et qu'elle verse un intérêt de 6 p. 100. Je prétends que le Dominion devrait être en mesure d'abaisser ces taux d'intérêt, de 6 p. 100—ou davantage,—à 2 p. 100. Les municipalités, grâce aux économies qu'elles réaliseraient ainsi, pourraient exécuter elles-mêmes nombre de ces entreprises, et le Dominion n'aurait pas à garantir leurs obligations ainsi que le prévoit le projet de résolution à l'étude.

Je ne désapprouve pas ce projet, mais il incitera les municipalités à s'enfoncer davantage dans les dettes. Je félicite le ministre des Finances (M. Dunning) et le ministre du Travail (M. Rogers) de ce plan, qui est à l'avantage du pays dans la situation actuelle. Mais, je le répète, le Gouvernement devrait

entreprendre la besogne, trop longtemps différée, d'abaisser l'intérêt de la dette publique municipale, provinciale et fédérale.

M. DUPUIS: L'expression "toute autre entreprise municipale rentable" comprendrait-elle la bâtisse d'un marché municipal et de ses dépendances, où la municipalité loue les étaux aux cultivateurs?

L'hon. M. DUNNING: Le Dominion et la province devraient être convaincus que l'entreprise projetée serait vraiment en mesure de couvrir ses propres frais, ce qu'on déterminerait par un examen du tarif exigible, par l'évaluation modérée de l'achalandage et par l'expérience du passé.

Le très hon. M. BENNETT: Il faudrait aussi savoir si les auteurs du projet sont libéraux.

L'hon. M. DUNNING: Tout dépendrait de l'économie de l'entreprise. On ne pourrait autoriser simplement la construction d'une telle bâtisse sans se préoccuper de sa rentabilité. D'un autre côté, peu importerait l'opinion politique des membres du conseil municipal, malgré l'avis exprimé par le chef de l'opposition.

M. DUPUIS: Je tiens à appuyer sur ce dernier point, afin d'alléger les inquiétudes du très honorable député (M. Bennett). Le projet auquel je songe consisterait à construire un édifice pour les nombreux maraîchers des environs de Montréal qui le réclament depuis de nombreuses années. A l'heure actuelle, ils n'ont à leur disposition qu'un espace bien restreint, près du marché Bonsecours, dont ils ne peuvent s'approcher facilement. S'ils y parviennent, la police les refoule ou leur impose une amende. Cet état de choses a eu pour résultat le création, à Montréal, d'une sorte de monopole qui accapare le marché des légumes au détriment et des maraîchers et des consommateurs. Il y a quelques années, tous les maraîchers de la région m'avaient prié d'exposer leur cause à la législature provinciale. Le très honorable député constatera que je n'obéis pas à des considérations politiques, puisque le parti libéral était au pouvoir à Québec, quand j'ai agi de la sorte. Nous avons échoué, parce que la municipalité de Montréal voulait soumettre la question à un référendum. Il semble bien que cette mesure offrirait aux cultivateurs de cette région et à la ville de Montréal l'occasion d'obtenir l'édifice, dont les consommateurs de la ville profiteraient autant qu'eux.

M. TAYLOR (Nanaïmo): Avant la mise aux voix de la résolution, je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Dunning) et le